

LE CONSEIL EUROPÉEN APRÈS VAN ROMPUY

Philippe de Schoutheete | ancien ambassadeur de la Belgique auprès de l'UE,
membre de l'Académie royale de Belgique et du conseil d'administration de l'Institut Jacques Delors

Cette Tribune reproduit une intervention à l'Académie royale de Belgique le 12 mars 2015 dans le cadre du cycle de conférences du Collège Belgique. Elle analyse l'exercice de la fonction de président du Conseil européen.

Il semble utile, pour l'analyse, de distinguer, dans l'exercice de la fonction de président du Conseil européen, ce qui relève des contraintes politiques permanentes qui pèsent sur la fonction, de ce qui peut relever du caractère ou du tempérament personnel des titulaires. Nous avons un certain recul pour juger du quinquennat de Herman Van Rompuy ; nous n'avons aucun recul pour juger de celui de Donald Tusk. Cette analyse a donc nécessairement une dimension subjective mais, pour l'aborder, on peut se fonder sur ce qui a été réalisé, à ce niveau, au cours des cinq dernières années.

1. Une autorité établie

Le premier point à retenir est que l'autorité de la fonction a été établie. Avant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, les observateurs, notamment dans les think tanks, se demandaient si le président du Conseil européen pourrait dépasser le niveau d'un « chairman », un simple président de réunion. Dans un livre publié en 2010, Jean-Claude Piris, ancien directeur général du service juridique du Conseil, rappelait les compromis qui avaient dilué la proposition initiale de créer un puissant président du Conseil européen, un président « présidentiel » à la française. Les dispositions finalement retenues par le traité définissent les fonctions du président d'une manière assez vague et susceptible de diverses interprétations. Piris concluait « *It remains to be seen if the full-time president will carry enough political legitimacy to impose himself on the political scene as well on his colleagues in the European Council* »¹. Cette interrogation venait d'un des meilleurs connaisseurs du traité de Lisbonne, qui avait d'ailleurs largement contribué à sa rédaction.

La réponse a été rapidement donnée : peu après sa nomination, le président van Rompuy a convoqué le 11 février 2010 un Conseil européen imprévu qui devait s'occuper de relance économique, et en fait s'est concentré, comme souvent, sur le cas de la Grèce. Les chefs de

gouvernement ont accepté la convocation, ils sont venus à Bruxelles et la négociation a été conduite par le président. Elle a abouti à une déclaration, préparée par lui, disant que les États membres de la zone prendraient les mesures nécessaires pour préserver « la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble ». Ce n'était pas, à l'époque, (ni même tout à fait aujourd'hui) une affirmation qui allait de soi.

Très vite, le président a également été chargé de mettre en œuvre les décisions du Conseil européen. En mars 2010 il est chargé de mettre en place un groupe de travail qui doit présenter un cadre amélioré de résolution de crise et d'une meilleure discipline budgétaire. En octobre 2011, il est chargé de présider les sommets de la zone euro : là aussi cette décision n'allait pas de soi. En juin 2012, il présente un rapport intitulé « Vers une véritable union économique et monétaire », rédigé en collaboration avec le président de la Commission, le président de l'Eurogroupe et le président de la Banque centrale. C'est un quatuor que l'on retrouve souvent !

Au cours de son mandat, Herman Van Rompuy a établi et consolidé la fonction de président du Conseil européen : il a la maîtrise de l'agenda, la conduite des négociations, le contrôle de l'exécution. Notons que cet acquis résulte principalement de la permanence du poste. « Le temps », disait Van Rompuy en 2010, « est la matière première d'un responsable politique »². La présence durable sur le terrain donne la maîtrise des dossiers, le temps de la négociation, la capacité de raisonner sur le moyen terme. Quand il parle, il n'est pas le simple reflet de la position momentanée d'une majorité de gouvernements. Il a gagné sa part d'autonomie.

Les premières semaines de son successeur montrent qu'il bénéficie de cet acquis. Donald Tusk avait indiqué sa préférence pour des conclusions courtes : celles du premier Conseil européen qu'il a présidé le 18 décembre 2014 comptent parmi les plus brèves que l'on connaisse

et portent sa marque. Il avait dit qu'il voulait éviter les séances de nuit : il a terminé la séance à 23h00. Comme son prédécesseur, il a la maîtrise du débat.

2. Une visibilité maîtrisée

À l'autorité de la fonction, on peut ajouter une réflexion sur sa visibilité.

On se souvient de cette campagne, menée notamment par le gouvernement et la presse britanniques, quelques mois avant la désignation du premier président du Conseil européen. Elle disait qu'il fallait choisir une personnalité de premier plan, connue dans le monde entier, capable de mettre le trafic à l'arrêt à Washington ou Beijing. On parlait, bien sûr, de Tony Blair.

Il pouvait paraître contraire à toute vraisemblance que les principaux dirigeants européens placent délibérément à la tête du Conseil européen une personnalité flamboyante dont le rayonnement médiatique leur porterait de l'ombre. En règle générale, ce n'est pas comme cela que fonctionne la politique. Présider le Conseil européen, c'est présider des personnalités fortes, dont chacune a un ego de bonne dimension. Tout titulaire aurait couru à l'échec s'il avait essayé d'étendre son aura personnelle au détriment des dirigeants nationaux. Ceux-ci ne cherchaient pas un concurrent, mais un artisan de compromis, respecté et expérimenté, capable de mettre un peu d'ordre, de suivi et de cohérence dans l'organisation chaotique et souvent improvisée des travaux du Conseil européen. Ils cherchaient quelqu'un capable de mener vers le consensus un groupe fort diversifié. Pour des raisons bien connues, c'est une qualité requise pour les premiers ministres belges. C'est donc Herman Van Rompuy qui a été nommé. La nomination n'aurait pas dû étonner, pas même les eurosceptiques britanniques qui disaient de lui plus tard qu'il avait le charisme d'un « chiffon mouillé ».

Mais il restait un point d'équilibre à trouver sur la visibilité du président du Conseil européen. Il ne devait pas, bien sûr, porter ombrage aux chefs de gouvernement. Mais il n'était pas question non plus de disparaître des écrans. Le poids, et l'efficacité, d'une fonction de ce genre tient en partie à l'audience qu'elle peut avoir dans les médias. Sans être le « président » de l'Europe, il doit être un des visages reconnus des institutions. « Il ne doit pas avoir un profil trop bas, mais il ne doit pas non plus avoir un profil trop haut » disait Van Rompuy³. Il a progressivement trouvé ce point d'équilibre. Le ton modéré, qui lui est naturel, a aidé. Ses interventions et ses conférences de presse ont été suivies parce qu'on savait qu'il

maîtrisait les dossiers, qu'il connaissait les voies complexes qui avaient conduit au résultat, qu'il avait, le plus souvent, apporté les conclusions, et qu'il aurait à les faire appliquer. Ni spectacle, ni éclats, mais bien faire comprendre le débat, et bien se faire comprendre.

Une attitude voisine s'imposera aussi à son successeur. Chacun a son tempérament, son style et sa manière de faire. La maîtrise des dossiers ne s'acquiert pas en un jour. Mais les exigences contradictoires de la fonction sont permanentes. Elles laissent sans doute une marge de manœuvre, mais la réalité politique et l'intérêt de tous les participants en limitent l'ampleur. La visibilité du rôle de Donald Tusk sera similaire à celle de son prédécesseur.

3. Un ordre du jour dominé par l'urgence

Ces deux réflexions préliminaires concernent le *modus operandi* de la fonction, la manière d'agir. Il faut passer ensuite aux sujets abordés. Depuis sa création, le Conseil européen a une compétence étendue sur les activités de l'Union. D'après le traité, il doit « donner les impulsions nécessaires à son développement et en définir les orientations et les priorités politiques générales »⁴. Mais on a pu identifier, au cours des dernières années, la prédominance de deux sujets majeurs qui, par la durée et leur intensité, ont mobilisé l'attention des chefs de gouvernement : la crise de la zone euro et les relations extérieures.

Le premier Conseil européen présidé par Van Rompuy en 2010 était dominé par la crise grecque ; le dernier de sa présidence était dominé par la même crise. Comme il l'a écrit, il a passé ces cinq années au chevet de l'euro : « De sommet de crise en sommet de crise, nous étions en train de réécrire les règles de base de l'union monétaire »⁵. Ce problème si important, si ardu, a absorbé l'essentiel des énergies, et créé implicitement le danger d'une tension entre les chefs de gouvernement de la zone euro et les autres. La perspective de réunions au sommet de la zone euro était encore écartée en 2008. Elle est aujourd'hui acceptée et assez courante. Face à ce risque de tensions internes, on a demandé à Van Rompuy de présider aussi les sommets de l'euro, confiant que son rôle personnel serait apaisant. Il est fort heureux que la même responsabilité ait été donnée à Donald Tusk, ce qui n'était pas évident.

On pouvait espérer, il y a quelques mois, qu'une présidence nouvelle, moins pressée par l'urgence, pourrait élargir le champ de ses préoccupations. C'était certainement le souhait de Donald Tusk, et sans doute de ceux qui l'ont nommé. Mais l'euro est resté au centre des

préoccupations. La crise est loin d'être achevée. Le nouveau président devra s'en occuper.

Cependant le contexte a légèrement changé. D'une part, M. Tusk ne connaît la zone euro que de l'extérieur. D'autre part, le président de la Commission, M. Juncker, est un des très rares hommes politiques en activité qui a connu la saga de l'euro depuis son origine. Il a aussi longtemps présidé l'Eurogroupe.

Je signale un détail pour illustrer ce nouveau contexte. Le Conseil européen du 18 décembre dernier, le premier présidé par Donald Tusk, a demandé qu'on lui présente, en juin prochain, un rapport sur le fonctionnement de l'union économique et monétaire. La tâche est confiée au « président de la Commission, en étroite coopération avec le président du sommet de la zone euro, le président de l'Eurogroupe et le président de la Banque centrale européenne ». C'est un quatuor familial qui a été, dans le passé, régulièrement chargé (en 2010, en 2011, en 2012) de faire rapport au Conseil européen sur les questions économiques et monétaires. Mais, au cours du quinquennat précédent, la présidence en était toujours confiée au président du Conseil européen. Cette fois-ci, c'est M. Juncker qui préside le groupe et M. Tusk apparaît en qualité de « président du sommet de la zone euro ». Sans attribuer trop d'importance à ce détail, sans tomber dans la kremlinologie, on peut se demander si, à l'avenir, le président du Conseil européen laissera au président de la Commission le leadership dans les questions relatives à l'Union économique et monétaire. Peut-être est-ce le reflet d'une période de transition. Sinon, ce serait un changement.

Dans un autre domaine majeur, les relations extérieures de l'Union, l'observateur attentif peut également déceler sans doute un changement d'accent. Pour les raisons qu'on a indiquées, Herman Van Rompuy s'est occupé, pendant son mandat, plus de questions internes à l'Union, et surtout l'euro, que de relations extérieures. Il a, bien sûr, participé à d'innombrables réunions internationales. Il a convoqué un Conseil européen sur le sort de la Libye. Il a suivi de près le développement de la crise en Ukraine. Mais quand il évoque son trajet, devant son dernier Conseil européen, c'est bien la crise de la zone euro qui est au cœur de son bilan.

Les premières déclarations de Donald Tusk semblent mettre les relations extérieures au centre de son programme. Parlant pour la première fois devant le Conseil européen en décembre, et le Parlement européen en janvier, il retient deux priorités, dont l'Ukraine. Auparavant, il avait parlé des « menaces intérieures et extérieures »

que connaît l'Union. C'est un langage nouveau. L'ancien Premier Ministre polonais est naturellement préoccupé, plus encore que d'autres, par l'émergence d'une guerre civile à la frontière orientale de l'Union.

Mais, à ce niveau, aucun politique ne peut être assuré de maîtriser l'agenda. Comme le notait Harold Macmillan, ce sont les événements (« *events* ») qui dominent l'ordre du jour. Sur base des indications disponibles, il se pourrait que le nouveau président du Conseil européen se contente d'une position en retrait sur l'euro, mais souhaite consacrer beaucoup d'intérêt à la dimension extérieure, avec une vigilance particulière sur l'Europe orientale. Encore faut-il que les circonstances s'y prêtent.

4. Ménager les sensibilités des États membres

À ce stade il faut compléter la description des objectifs prioritaires par quelques considérations sur les moyens utilisés.

Parlant à Paris le 25 novembre 2014, lors d'une conférence organisée par l'Institut Jacques Delors et Sciences Po⁶, Herman Van Rompuy a dit qu'à ses yeux la responsabilité particulière d'un président du Conseil européen est d'agir comme « gardien de la confiance » entre les différents acteurs. Il mentionne spécifiquement la confiance entre les pays, la confiance entre les institutions, la confiance des dirigeants. C'est en cela qu'il pense avoir donné de la substance aux tâches assez générales que le traité attribue au président du Conseil européen. Il s'agit de la confiance entre ces entités, qu'il contribue à établir, mais plus encore la confiance qu'il inspire.

Pour apprécier ce point, il est utile de commencer par un rappel historique⁷. La proposition de nommer un président « permanent » du Conseil européen a été formulée au cours de la Convention qui, en 2003, négociait un traité qu'on espérait voir devenir « constitutionnel ». Elle a été connue un moment comme la « proposition ABC » parce qu'elle avait été proposée par Aznar, Blair et Chirac, représentants de trois grands pays. Elle a été immédiatement combattue par les représentants de pays plus petits, notamment par les pays du Benelux qui, dans un mémorandum commun, ont déclaré qu'ils n'accepteraient « jamais » cette proposition. Et cette position a été soutenue par un grand nombre de pays de taille similaire, notamment en Europe orientale. La crainte partagée était que le président permanent, ou semi-permanent, soit l'instrument d'un renforcement de l'intergouvernemental, et d'une domination des dirigeants de grands pays sur le fonctionnement du Conseil européen. On retrouvait des préoccupations (procédure

intergouvernementale et directoire) qui s'étaient exprimées trente ans auparavant, notamment à Bruxelles et à La Haye, lors de la création du Conseil européen sous l'impulsion de Giscard et Schmidt. Il y avait une certaine tradition de méfiance ! On sait que, quelques mois plus tard, la proposition a, en fait, été acceptée par la Convention dans un compromis général, et elle se retrouve depuis dans le traité de Lisbonne. Ceci veut dire que la fonction que M. Van Rompuy commençait à occuper en 2010 était née sous un certain nuage de méfiance dans un bon nombre de pays. Il est vrai que la nomination d'un Belge, connu pour ses convictions européennes communautaires, a rassuré certains. Cela a peut-être même contribué à son choix. Mais il faut bien voir que, sur ce point, la confiance entre pays membres n'allait pas de soi.

Au cours de son mandat, le président du Conseil européen, conscient des craintes qui existaient, a fait un effort particulier pour rassurer les pays de moindre taille. Il a souligné, au moment de son départ, qu'il avait tenu à rendre visite, chaque année, dans leur capitale, à chacun des membres du Conseil européen. Vu de loin, cela peut paraître simplement normal. Mais quand on est, à peu près constamment, dans la presse, dans des négociations, des réunions ou des réceptions, en déplacement ou que l'on doit aplanir des divergences, c'est moins évident. Il faut de la volonté, et une bonne organisation, pour garder le temps de rendre visite à chacun, sans raison particulière, sans dossier urgent à traiter, essentiellement pour entretenir le sentiment que chacun compte, que personne n'est ignoré. Dans un autre contexte, on parlait de « confidence building measures ».

Un exemple récent montre l'importance de cette préoccupation. Dans les heures qui ont suivi la constitution du nouveau gouvernement grec, Athènes s'est plaint de n'avoir pas été suffisamment consulté sur le renforcement des sanctions européennes contre la Russie. Je laisse volontiers de côté la question de savoir si le gouvernement grec avait raison de se plaindre, ou s'il avait, en réalité, d'autres objectifs politiques que la procédure qu'il dénonçait. Mais l'incident montre avec quelle rapidité, et quelle résonance, peut surgir, dans une capitale, le reproche de ne pas avoir été associé à la décision européenne, d'avoir été écarté ou ignoré.

Le parcours politique personnel du Président van Rompuy créait sans doute chez lui une sensibilité particulière à l'égard des préoccupations des petits. M. Tusk n'a pas les mêmes raisons de partager cette sensibilité. Mais il faut espérer qu'il reconnaisse la pertinence de la pratique de son prédécesseur, qui a contribué au climat

consensuel marquant, fort heureusement, le déroulement de son mandat.

Un autre clivage potentiel entre États membres existe entre les pays qui sont membres de la zone euro et ceux qui ne le sont pas. La crise de la zone euro a pu susciter des appréhensions compte tenu des mesures qu'il a fallu prendre pour y faire face et de l'importance même du débat sur la monnaie, monopolisant souvent l'attention du Conseil européen. Van Rompuy a bien dit que la monnaie commune était devenue, à côté du marché intérieur, le deuxième cœur de l'Union⁸. Ceux qui ne participent pas à l'activité de ce deuxième cœur peuvent, assez normalement, se poser des questions sur les implications de cette situation de fait. Le Conseil européen a veillé à écarter ce danger en associant au débat monétaire, autant qu'ils le désiraient, les pays qui n'étaient pas membres de la zone euro. La désignation de Van Rompuy, et maintenant celle de Donald Tusk, comme président des sommets de la zone euro semble garantir une bonne coordination, et rassure les inquiets. On peut croire que le nouveau président du Conseil européen, originaire d'un pays qui n'est pas membre de la zone euro, percevra bien les soucis et saura les apaiser.

5. Pacifier les relations interinstitutionnelles

Outre les relations de confiance entre pays membres, il faut prendre en considération celles qui doivent exister entre les institutions.

On pourrait penser que les relations entre les institutions sont réglées dans un État par la Constitution, et, dans une entité plurinationale comme l'Union, par le traité constitutif. Et on aurait raison de penser cela, puisque la raison d'être d'une Constitution, ou d'un traité constitutif, est justement de régler le processus décisionnel, notamment les relations entre les institutions.

S'agissant de l'Union, les innovations institutionnelles du traité de Lisbonne sont, cependant, vagues et générales, notamment pour la présidence du Conseil européen. La description de ses compétences est « squelettique » disait Van Rompuy⁹. Avant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, les observateurs européens étaient généralement d'accord sur le risque significatif de conflit entre les présidents du Conseil européen et de la Commission, ou, pour la politique extérieure, avec le Haut Représentant. Une étude collective de trois think tanks bruxellois concluait en 2010 que les dispositions institutionnelles du traité reflétaient les vues contradictoires de ses architectes, leurs doutes, leurs hésitations et leurs ambiguïtés¹⁰.

Dans la réalité, les relations entre ces personnalités, au cours des cinq dernières années, ont été non-conflituelles. Les petits déjeuners du lundi matin, réunissant les présidents des deux institutions, ont favorisé la bonne compréhension et la préparation des dossiers. Le partage des compétences extérieures avec Mme Ashton n'a pas fait problème. Lorsque le Conseil européen, comme il l'a souvent fait, confiait une tâche à son président, celui-ci veillait à ce que le président de la Commission y soit étroitement associé. Cette attitude procédait sans doute de son tempérament consensuel, de son respect pour les institutions communautaires, mais aussi d'une nécessité. Le président de la Commission dispose d'une vaste administration, techniquement compétente pour les questions économiques et monétaires qui étaient au centre du débat. En revanche, le président du Conseil européen n'a pas d'administration propre. L'intérêt de l'un et de l'autre à assurer une bonne coopération était évident, et il persiste. Mais sa mise en œuvre suppose de part et d'autre un propos délibéré de bonne entente. Les premières indications sont que cette intention est toujours partagée par les nouveaux titulaires.

La relation entre le Parlement et le Conseil européen mérite une attention particulière. Chacun sait que les traités européens, depuis trente ans, ont accru les pouvoirs du Parlement européen dans l'équilibre interinstitutionnel. Il a accru son pouvoir vis-à-vis du Conseil par la procédure de codécision. Il a graduellement accru son pouvoir vis-à-vis de la Commission et, en dernier lieu, par le système de « *Spitzenkandidat* » qui a dominé la nomination du président Juncker. Il a eu moins de succès en essayant d'établir son autorité vis-à-vis du Conseil européen, mais certains y pensent. Une analyse récente du Center for European Reform à Londres, notait : « The European Parliament is hungry for more influence. The European Council, and its deliberations on EU economic governance, is next on the menu »¹¹.

La relation entre ces deux entités a toujours été assez malcommode. Pour le Parlement, le Conseil européen a longtemps été une excroissance étrangère à l'appareil institutionnel du traité de Rome, d'inspiration intergouvernementale, donc suspecte, qui menaçait la « méthode communautaire ». Depuis plus de vingt-cinq ans, il est admis que le président du Parlement expose les vues de l'assemblée au début de chaque Conseil européen. Depuis longtemps aussi, il est prévu que le président du Conseil européen donne au Parlement des indications sur les résultats de chaque réunion. Ces deux exercices sont souvent perçus comme de simples formalités : ils ne touchent pas au rapport de force entre les institutions. Depuis le traité de Lisbonne, qui fait du Conseil européen

une institution de l'Union, le Parlement aurait voulu aller plus loin. Il aurait aimé que le président ne se limite pas à expliquer, mais « rendre compte » au Parlement des délibérations des chefs de gouvernement. Martin Schulz a même suggéré que le président du Parlement puisse siéger dans les réunions mêmes du Conseil européen. Ces innovations ont été écartées, notamment parce qu'elles sont contraires au traité. Elles ne sont pas acceptées par les membres du Conseil européen. La deuxième, qui mélange l'exécutif et le législatif, n'a aucune base dans la pratique constitutionnelle des États membres. On ne voit pas que cette position puisse changer sous la présidence de M. Tusk. Sans doute pourrait-on trouver des accommodements pour aller un peu plus loin, peut-être dans les relations du président du Conseil européen avec les commissions parlementaires. Mais la marge est étroite : le fait est que les chefs de gouvernement ne souhaitent pas tomber, même en apparence, sous l'influence du Parlement européen.

Un des reproches formulés par le Parlement à l'égard du Conseil européen est son caractère intergouvernemental : il ne serait pas assez « communautaire ». Je crois que ce débat, qui existe depuis l'origine de la construction européenne, a beaucoup vieilli¹². Le Conseil européen est évidemment intergouvernemental puisqu'il réunit des chefs de gouvernement. Mais c'est aussi, depuis le traité de Lisbonne, une institution de l'Union. Son président, qui ne dépend d'aucun gouvernement en particulier, n'est pas purement intergouvernemental. La crise monétaire a parfois imposé des instruments intergouvernementaux, c'est vrai, mais les mesures prises, notamment en matière budgétaire, ont considérablement accru le pouvoir de la Commission, institution communautaire. Il y a pas mal d'ambiguïtés et d'ambivalences dans nos institutions, beaucoup de changements aussi, et les catégories d'analyse des années cinquante s'appliquent parfois difficilement à la réalité. Les rapports entre les institutions de l'Union sont complexes et ambivalents, parfois changeants. On ne peut pas les analyser avec des formules simples et réductrices.

Le mot qui revient le plus souvent dans les discours de départ du Président Van Rompuy, c'est la confiance. Il se considère, et a été effectivement, un « *confidence builder* » : confiance entre les pays, confiance entre les institutions, confiance entre les dirigeants. « Comment faire pour instaurer la confiance ? En rencontrant des gens, en les écoutant, en tenant compte de leurs avis... C'est une façon de montrer que tous les pays comptent au sein de l'Union européenne ... Tous ces efforts pour construire la confiance ont été payant au moment où on en a eu besoin, au moment des crises. Et on a eu des

crises »¹³. Il va de soi que toute gestion politique, toute diplomatie, toute confiance se fonde sur des relations personnelles. Mais pour le président sortant du Conseil européen, le développement intensif de relations personnelles a été érigé en système. Cela a été, en fait, l'instrument principal d'un président aux compétences mal définies, opérant dans une structure basée sur le consensus.

Dans une interview de 2013, à un moment où le nom de son successeur était encore inconnu, Herman Van Rompuy disait : « Le rôle que mon successeur jouera dans l'architecture européenne ne sera pas très différent du mien »¹⁴.

Conclusion

C'est une conclusion à retenir. L'exercice de la fonction de président du Conseil européen est soumis à des contraintes, politiques et psychologiques, qui s'imposent aux titulaires successifs comme des conditions de leur réussite. Le tempérament des hommes est différent, et se manifestera de diverses manières, mais dans des limites assez étroites.

Le président Van Rompuy indiquait, dans la même interview de 2013, que son successeur pourrait souhaiter avoir une plus grande visibilité internationale. La modification de l'environnement diplomatique va dans ce sens. Les Européens sont en train de découvrir, avec quelque surprise, que le pouvoir exercé sans partage à Moscou, considère l'Union comme une ennemie. C'est le terme régulièrement utilisé en Russie. Ce n'était pas le cas il y a cinq ans. Le mandat de Herman Van Rompuy a été dominé par la crise de la zone euro. Il est permis de croire que son successeur devra s'occuper beaucoup de la frontière orientale de l'Union. Son passé de dirigeant polonais l'y porte et la pression extérieure a toujours été un facteur d'intégration européenne. Ce pourrait être un élément de changement dans la continuité.

Finalement il faut admettre qu'il est trop tôt pour porter un jugement. Il y a des indices qu'on peut identifier, mais il reste beaucoup d'inconnues. Comme le note Peter Ludlow : « *The Union is in uncharted waters* »¹⁵.

1. Jean-Claude Piris, *The Lisbon Treaty*, Cambridge University Press, 2010, page 209.
2. H. Van Rompuy, Discours à la *Klausurtagung* du groupe Wildbald Kreuth de la CSU, 7 janvier 2010.
3. H. Van Rompuy, « L'idée européenne : une convergence d'intérêts et de valeurs », *Revue des Deux Mondes*, septembre 2013.
4. Art. 15 §1 TUE.
5. H. Van Rompuy, *L'Europe dans la tempête*, Bruxelles, Racine, page 31.
6. Herman Van Rompuy, « Cinq ans à la présidence du Conseil européen », *Tribune*, Institut Jacques Delors, décembre 2014 et Claire Versini, « Cinq ans à la tête du Conseil européen : leçons et défis », *Synthèse*, Institut Jacques Delors, décembre 2014.
7. Voir Jean De Ruyt, *Le Leadership dans l'Union européenne*, Presses Universitaires de Louvain, 2014, pages 57-59.
8. H. Van Rompuy, Speech at the Annual Conference of Policy Network, London, 28 February 2013.
9. Herman Van Rompuy, « Cinq ans à la présidence du Conseil européen », *op. cit.*
10. « The Treaty of Lisbon: A Second look at Institutional Innovations », Joint Study Egmont/CEPS/EPC, September 2010, page 192.
11. Anna Gostynska, « Learning from Herman: a handbook for the European Council president », CER, 21 August 2014.
12. Philippe de Schoutheete « Conseil européen et méthode communautaire », *Policy paper n°56*, Notre Europe, juillet 2012.
13. Herman Van Rompuy, « Cinq ans à la présidence du Conseil européen », *op. cit.*
14. H. Van Rompuy, « L'idée européenne : une convergence d'intérêts et de valeurs », *Revue des Deux Mondes*, septembre 2013.
15. Peter Ludlow, « December 2014: A New Beginning? », *Eurocomment*, 2014/6.

Sur les mêmes thèmes...

CINQ ANS À LA PRÉSIDENT DU CONSEIL EUROPÉEN
Herman Van Rompuy, *Tribune*, Institut Jacques Delors, décembre 2014

CINQ ANS À LA TÊTE DU CONSEIL EUROPÉEN : LEÇONS ET DÉFIS
Claire Versini, *Synthèse*, Institut Jacques Delors, décembre 2014

CONSEIL EUROPÉEN ET MÉTHODE COMMUNAUTAIRE
Philippe de Schoutheete, *Policy paper n°56*, Notre Europe, juillet 2012

Directeur de la publication : Yves Bertoncini • La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source • Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) • L'Institut Jacques Delors ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution • Version originale • © Institut Jacques Delors

